



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

ARRETE DU 19 décembre 2019

Service de Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

portant habilitation de journaux en matière de publication
d'annonces judiciaires et légales pour l'année 2020

La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;
VU la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
VU le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1^{er} de la loi 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;
VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature de la préfète de la Somme à la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
VU l'avis de la commission consultative départementale émis lors de sa séance du 18 décembre 2019 ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRETE

Article 1er : Les annonces judiciaires et légales seront insérées, au choix des parties, au cours de l'année 2020, à peine de nullité de l'insertion, dans l'un des journaux suivants:

Pour l'ensemble du département de la SOMME :

a) journaux habilités

- Le Courrier Picard
29 rue de la République – BP 1021 – 80010 AMIENS Cedex 1
- Picardie la Gazette
3 place d'Aguesseau – 80039 AMIENS Cedex 1
- L'Action Agricole Picarde
19 bis rue Alexandre Dumas – 80096 AMIENS Cedex 03
- L'Abeille de la Ternoise
3 place de l'Hôtel de Ville – BP 20036 – 62 165 SAINT POL SUR TERNOISE cedex

- Le journal d'ABBEVILLE
17 rue Ste Catherine – 80104 ABBEVILLE
- L'Eclaireur du Vimeu
1 place Saint Jacques – 76260 EU
- L'Informateur
1 place Saint Jacques – 76260 EU
- Le journal de HAM
1, rue Robert Bichet – 59440 – AVESNES-sur-HELPE
- Le Bonhomme Picard
1, rue Robert Bichet – 59440 – AVESNES-sur-HELPE

b) SPEL (service de presse en ligne) habilités

- Le Courrier Picard
courrier-picard.fr
- Publihebdo
actu.fr
- Oise Publications
lebonhomme-picard.fr

Article 2 : Le prix à la ligne des annonces judiciaires et légales est fixé par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et notifié aux directeurs des journaux intéressés.

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Myriam GARCIA